

Motion du conseil du CREN (EA 2661, Université de Nantes), 23 janvier 2020

Le conseil du Centre de recherche en éducation de Nantes (CREN) s'associe aux unités de recherche qui ont déjà dénoncé les dangers du projet de Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR).

A l'instar d'autres équipes, le conseil du CREN dénonce :

- la suppression des procédures qui garantissent l'équité de traitement des personnes, en particulier la qualification, les modalités de recrutement, la définition du service et l'attribution des promotions et des primes.
- le recours important à des recrutements d'enseignant.e.s non chercheur.e.s ou à des recrutements sur la base de nouveaux contrats de travail qui dérogent aux dispositions statutaires, mesures qui renforceraient les clivages entre personnes recrutées selon différents statuts.
- la suppression de la référence aux 192 heures équivalent TD pour définir le service d'enseignement et la prise en compte des heures complémentaires, ainsi que de la clause d'accord des intéressé.e.s pour la modulation des services.
- l'accroissement du travail invisible, et donc non rémunéré, des enseignant.e.s-chercheur.e.s, notamment celui de tâches administratives improductives qu'ils.elles réalisent au détriment de leur mission prioritaire d'enseignement et de recherche.
- la charge de travail non satisfaisante des personnels BIATSS et l'aggravation de la précarité des personnels.

Le conseil du CREN considère que les dispositions contenues dans le projet de LPPR remettent gravement en cause le statut d'enseignant.e-chercheur.e., et plus généralement la recherche et l'enseignement universitaires. Il se joint à la mobilisation des unités de recherche qui luttent pour défendre un service public d'enseignement et de recherche de qualité.